



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ (1907/2006/EC – 878/2020/EC)

Rev. 01/02/2023
Page 1 de 11

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ (conforme au Règlement (CE) 1907/2006, comme modifié par le Règlement (CE) 878/2020)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom de la substance: VERRE

Nom commercial: SAVEL (Séries)

SAVEL 163
SAVEL 416
SAVEL 416 (400/1600) SEC
SAVEL 416 (400/1600) SEC+
SAVEL CS 100
SAVEL M 5000
SAVEL M 5000-F - Lot conforme a Reg.UE n.305/2011 e DoP 0
SAVEL M 5000-F Lot conforme a Reg. UE n. 305/2011 e DoP 01
SAVEL M 500
SAVEL/M 500
SAVEL/M 500
SAVEL/M 500 SEC
SAVEL C 800

Numéro d'enregistrement REACH: exempté conformément à l'annexe V.11

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Principales applications (liste non exhaustive): verre, industrie céramique, matériaux réfractaires, industrie chimique, peinture, filler minéraux, secteur sport&loisirs, conglomerats de construction, filtration.

Utilisations déconseillées: Aucun usage identifié à la Section 1.2. n'est déconseillé

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Nom de la société: Les Bétons du Pic d'Andan.
Adresse: La Borie Sèche , 12520 Aguessac
N° de téléphone: 05.65.629.629
N° de télécopie: 05.65.629.628
E-mail:

1.4 URGENCE

Numéro d'appel d'urgence
112

Centre national pour la prévention et le traitement des intoxications :
<https://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

Téléphone d'urgence de la société:



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ (1907/2006/EC – 878/2020/EC)

Rev. 01/02/2023
Page 2 de 11

05.65.629.629

Disponible en dehors des heures de bureau:
NON

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

NON DANGEREUX conformément au Règlement 1272/2008/EC.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement CE 1272/2008

Aucun symboles de risque.

Mentions d'avertissement:

Aucun.

Conseils de prudence:

P260 Ne pas respirer les poussières.
P501 Eliminer le contenu/récipient conformément aux dispositions du Règlement local.

Éléments d'étiquetage pas obligatoire :

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Autres dangers:

Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB mentionnés à l'annexe XIII de REACH.

Il n'y a pas d'autres dangers connus.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants:

N° CAS	N° EINECS	Nom	% en poids	Classification CE
7631-86-9	231-545-4	Silice	100%	Non classé

Silice amorphe (verre broyé) et oxydes de diverses natures identifiables par analyse chimique ; lors de la fusion du verre, ces oxydes se transforment en une matrice stabilisée et n'ont plus leurs propriétés d'origine.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ (1907/2006/EC – 878/2020/EC)

Rev. 01/02/2023
Page 3 de 11

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

En cas de contact oculaire :

Rincez abondamment à l'eau claire et consultez un médecin si l'irritation persiste.

En cas d'inhalation :

Il est conseillé d'emmener la personne exposée à l'extérieur.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme aigu ni à retardement n'est observé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers:

Aucune action spécifique n'est nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Aucun moyen d'extinction spécifique n'est nécessaire.

Moyens d'extinction déconseillés:

Aucune restriction en matière de moyen d'extinction à utiliser

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible. Pas de décomposition thermique dangereuse.

5.3 Conseils aux pompiers

Pas de protection de lutte contre l'incendie spécifique nécessaire.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la production de poussières en suspension dans l'air, porter un équipement respiratoire de protection individuelle conforme à la législation nationale, voir EN 143 : 2000.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune exigence spéciale.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ (1907/2006/EC – 878/2020/EC)

Rev. 01/02/2023
Page 4 de 11

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter le balayage à sec et utiliser des systèmes à vaporisation d'eau ou à aspiration (équipés d'un filtre à air à particules de haute efficacité) afin d'éviter la production de poussières en suspension dans l'air. Portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir sections 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection:

Évitez la génération de poussières en suspension dans l'air. Prévoyez des systèmes d'aspiration appropriés aux emplacements où les poussières en suspension dans l'air sont générées. D'autres moyens de contrôle adaptés peuvent inclure une enceinte, une isolation, une suppression par l'eau, un équipement de protection respiratoire. Manipulez les produits emballés avec précaution pour éviter tout éclatement accidentel. Si vous avez besoin de conseils sur les techniques de manipulation en toute sécurité, contactez votre fournisseur ou consultez le Guide de bonnes pratiques auquel il est fait référence à la section 16.

Conseils d'hygiène générale au travail:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Bien se laver les mains après manipulation.

Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.

Douche et vêtements de rechange à la fin du quart de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques / précautions:

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air et évitez leur dispersion par le vent pendant le chargement et le déchargement. Maintenez les conteneurs fermés et stockez les produits emballés de manière à éviter tout

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si vous avez besoin de conseils sur des utilisations spécifiques, contactez votre fournisseur.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ (1907/2006/EC – 878/2020/EC)

Rev. 01/02/2023
Page 5 de 11

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Respectez les limites d'exposition réglementaire sur le lieu de travail pour tous les types de poussières en suspension dans l'air.

Nom	Type	Valeurs limites (TLV –TWA)
Poussières totales	Fraction inhalable	10 mg/m ³
Poussières totale	Fraction alvéolaire	3 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés :

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air. Utilisez des enceintes de travail, des systèmes d'aspiration locaux ou tout autre forme de dispositif de sécurité intégrée pour conserver les niveaux de matières en suspension en deçà des limites d'exposition spécifiées. Si les opérations utilisateur génèrent des poussières, des fumées ou des brouillards, utilisez un système de ventilation pour maintenir l'exposition aux particules en suspension dans l'air en deçà de la limite d'exposition. Mettez en place des mesures organisationnelles, p. ex. en isolant le personnel des zones poussiéreuses. Retirez et lavez les habits sales.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

a) protection des yeux/du visage: portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection en cas de risque de blessures pénétrantes de l'œil.

b) protection de la peau:
aucune exigence spécifique. Pour les mains, voir ci-dessous. Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (p. ex. vêtements de protection, crème barrière).

c) protection des mains:
il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (p. ex. gants, crème barrière). Lavez-vous les mains à la fin de chaque session de travail.

d) protection respiratoire:
en cas d'exposition prolongée aux concentrations de poussières en suspension dans l'air, portez un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale. Il est recommandé d'utiliser les demi-masques ou masques complets avec des filtres contre les particules de catégorie 2 ou 3 (FP2 - FP3). Voir EN 143 : 2000 - des équipements de protection respiratoire. Filtres à particules.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ (1907/2006/EC – 878/2020/EC)

Rev. 01/02/2023
Page 6 de 11

Evitez la dispersion par le vent.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES ET AUTRES INFORMATIONS	
Aspect	Solide granulaire
Forme	Amorfe
Odeur	Inodore
Ph	8-9
Inflamabilité	Non combustible
Forme du grain	Angulaire
Granulamétrie	Voir fiche technique

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Inerte, non réactif.

10.2 Stabilité chimique

Stable chimiquement.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses.

10.4 Conditions à éviter

Non pertinent.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité particulière.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non pertinent.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ (1907/2006/EC – 878/2020/EC)

Rev. 01/02/2023
Page 7 de 11

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques Règlement (CE) n° 1272/2008

a) toxicité aiguë

Absent.

b) inhalation toxique aiguë

Absent.

c) corrosion cutanée/irritation cutanée

Absent.

d) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Absent.

e) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Absent.

f) mutagénicité sur les cellules germinales

Absent

g) cancérogénicité

Absent.

h) toxicité pour la reproduction

Absent.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Absent.

l) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée

Ce produit n'est pas classé STOT RE selon les critères définis dans le Règlement CE 1272/2008.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ (1907/2006/EC – 878/2020/EC)

Rev. 01/02/2023
Page 8 de 11

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Non pertinent.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non pertinent.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non pertinent.

12.4 Mobilité dans le sol

Négligeable.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent.

12.6 Propriété perturbant le système endocrinien

Aucune note.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet secondaire spécifique connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets des résidus/produits inutilisés :

Dans la mesure du possible, le recyclage est à préférer à l'élimination. Peut être éliminé dans le respect des réglementations locales.

Emballage:

La formation de poussières résultant des résidus présents dans les emballages doit être évitée et la protection adaptée des travailleurs doit être garantie.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ (1907/2006/EC – 878/2020/EC)

Rev. 01/02/2023
Page 9 de 11

Stockez les emballages utilisés dans des réceptacles fermés.

Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués dans le respect des réglementations locales.

La réutilisation des emballages n'est pas recommandée. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués par une société de gestion des déchets habilitée.

14. INFORMAZIONI SUL TRASPORTO

14.1 Numéro ONU ou numéro ID

Non pertinent.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non pertinent.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: Non classé.

IMDG: Non classé.

ICAO/IATA: Non classé.

RID: Non classé.

14.4 Groupe d'emballage

Non pertinent.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non pertinent.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution spéciale.

14.7 Transport maritime en vrac conformément à l'IMO

Classification du chargement solide en vrac:

- pas nuisible pour l'environnement marin (HME Harmful to the Marine Environment) conformément à l'annexe V - Appendice I de la convention MARPOL;
- pas dangereux en vrac (MHB Material Hazardous only in Bulk), conformément au code IMSBC;
- Groupe de chargement C: conformément au code IMSBC.



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ (1907/2006/EC – 878/2020/EC)

Rev. 01/02/2023
Page 10 de 11

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Quand applicable, législation/exigences nationale.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt de l'enregistrement REACH, conformément à l'Annexe V.7. du Règlement (CE) 1907/2006.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les données s'appuient sur nos connaissances les plus récentes mais ne constituent en aucun cas une garantie en termes de caractéristiques spécifiques du produit ni n'établissent une relation contractuelle légalement valable.

16.1 Révision

La plupart des 16 sections ont été mises à jour et formatées selon le Guide de l'élaboration des fiches de données de sécurité de l'ECHA (version 3 de août 2015). Par conséquent, cette FDS a été entièrement remaniée et vient remplacer l'ancienne FDS fournie.

16.2 Abréviations

LD50 : dose létale médiane

PBT : persistant, bioaccumulatif, toxique

STOT : Specific Target Organ Toxicity ou Toxicité spécifique pour un organe cible

vPvB : very persistent very bioaccumulative ou très persistant très bioaccumulatif

OEL : Occupational exposure level ou niveau d'exposition professionnelle

FDS : Fiche de données de sécurité

16.3 Phrases H pertinentes

Pas applicable.

16.4 Autres informations importantes

Cette fiche de données de sécurité (FDS) s'appuie sur les dispositions légales du Règlement REACH (CE 1907/2006 ; article 31 et Annexe II), tel que modifié. Son contenu fait office de guide de la manipulation



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ
(1907/2006/EC – 878/2020/EC)

Rev. 01/02/2023
Page 11 de 11

préventive appropriée du matériau. Il relève de la responsabilité des destinataires de cette FDS de veiller à ce que les informations communiquées ici soient correctement lues et comprises par toutes les personnes susceptibles d'utiliser, de manipuler, de détruire ou d'entrer en contact de toute autre manière avec le produit. Les informations et instructions fournies dans cette FDS s'appuient sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques, à la date de publication indiquée. Elles ne doivent en aucun cas être interprétées comme une garantie de performances techniques et de caractère adapté à des applications spécifiques ni n'établissent une relation contractuelle légalement valable. Cette version de la FDS remplace toutes les versions précédentes.